



PALETTES à DOSSERET et RÉEMPLOI

Note de bonnes pratiques

Les palettes à dossier en bois sont des outils de manutention principalement destinées au transport de produits nécessitant un emballage vertical, comme les menuiseries (fenêtres et portes-fenêtres), les portes extérieures et/ou les blocs-portes. Ces palettes, en pleine expansion, ont vu leur part de marché progresser de manière significative, passant de 0,6 % en 2019 à 1,5 % en 2022, avec 884 000 palettes à dossier en bois neuves fabriquées, le volume global des palettes neuves vendues restant stable autour de 50 millions d'unités.

L'objectif de ce projet a été de :

- Recenser et analyser les différents types de palettes à dossier sur le marché
- Rédiger une note de bonnes pratiques sur les conditions du réemploi de palettes à dossier

La note de bonne pratique clarifie la terminologie liée aux palettes à dossier et propose des préconisations de conception en vue du réemploi.

Elle exprime également des recommandations sur les contrôles à réaliser au retour de chaque rotation sur la base d'une « défauthèque » reprenant les principaux défauts observés ainsi que les réparations envisagées et illustrée par des photos.

Enfin, cette note se veut également un outil d'aide à la rédaction d'un cahier des charges d'une palette à dossier éco-conçue en vue du réemploi, pour les utilisateurs, répondant à leurs besoins spécifiques.

Réalisé par :

Financé par :

RÉALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 10000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 26 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr